

Département Proximité
Service administratif et budgétaire
Gestion des salles communales

DEMANDE DE RESERVATION DE LOCAUX

Nom et adresse du local demandé :
Capacité d'accueil :

Renseignements concernant l'utilisateur :

NOM :

Prénom :

Tél :

Adresse :

Motif précis de la demande :

Dates(s) et heures

Nombre de personnes attendues :

Redevance :

Pièces jointes (1) :

J'atteste sur l'honneur de l'exactitude des renseignements ci-dessus et avoir pris connaissance des arrêtés n° 07-0221 ou 07-0224 portant règlement intérieur des locaux de la Ville mis à disposition.

A Meylan, le

Le bénéficiaire,

Rappel des conditions de réservation en vigueur, sous réserve de modifications ultérieures :
- Tout dossier incomplet 15 jours avant la mise à disposition de salle entrainera automatiquement l'annulation de la réservation.

- Prévenir la SACEM en cas d'usage d'œuvres musicales
- Prix de location : gratuité pour les LCR
- Nettoyage à la charge des utilisateurs
- Fermeture des locaux à 22h00 (**en cas de dépassement d'horaires et de nuisances sonores, la Commune s'autorise le droit à ne plus réserver de locaux aux usagers non respectueux du règlement**)

- (1) Attestation d'assurance garantissant les responsabilités locatives (incendie, vol, dégâts des eaux, bris de glace).
Toute disparition, vol de matériel ou mobilier ainsi que toute dégradation sera mise à la charge du locataire.